



ENGAGEZ VOTRE ENTREPRISE : SOUTENEZ LA RESTAURATION COMPLÈTE DE LA CATHÉDRALE

FOIRE AUX QUESTIONS :

- **Je pensais que Notre-Dame avait rassemblé suffisamment d'argent après l'incendie, que reste-t-il de la collecte de 2019 ?**

Le montant de 140 millions d'euros restant à l'issue de la réparation des dégâts de l'incendie et de la réouverture en 2024 constitue une somme importante encore disponible grâce à la tenue des budgets des travaux conduits depuis 2019, mais qui ne sera pourtant pas suffisante pour mener à bien toutes les restaurations nécessaires pour une restauration complète de la cathédrale, qui était en mauvais état lorsque l'incendie l'a frappée.

- **Je pensais que la restauration était terminée, que reste-t-il à financer ?**

Les 5 années de travaux ont permis la reconstruction de la cathédrale et sa réouverture, après 2019. Il reste désormais à restaurer les dégradations non liées à l'incendie : les grandes roses, les façades du transept, les élévations extérieures nord et sud de la nef, les tour et leurs chimères, les vitraux des chapelles, le presbytère et les opérations complémentaires (locaux techniques, sécurité incendie des beffrois, système de filtration).

- **Pourquoi soutenir la restauration complète de la cathédrale ?**

Soutenir la restauration complète de la cathédrale, c'est contribuer à une étape décisive visant à lui rendre toute sa splendeur. C'est aussi associer le nom de votre entreprise à un projet emblématique, reconnu pour l'exemplarité de sa gestion et son rayonnement international. Votre engagement participe à une aventure porteuse de sens et de valeurs — excellence des savoir-faire, unité, transmission — tout en soutenant la formation de nouvelles générations d'artisans. Enfin, il vous permet de bénéficier d'une reconnaissance à la hauteur de votre contribution.



- **Mon don est-il éligible à une déduction fiscale ?**

En tant qu'entreprise mécène, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés (IS) ou sur le revenu (IR) :

- 60 % du don (numéraire, compétence ou nature) pour un montant annuel jusqu'à 2 millions d'euros ;
- 40 % du don au-delà de 2 millions d'euros (sauf exceptions).

Le plafond annuel donnant droit à l'avantage fiscal est de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires (HT) si ce montant est plus élevé. L'excédent peut être reporté sur les cinq exercices suivants (loi du 1er août 2003).

Les contreparties sont définies avec vous selon vos besoins, afin de transformer votre mécénat en une expérience exceptionnelle et rare, dont la valeur ne dépasse pas 25 % du montant de votre don.

Montant du mécénat	montant de la contrepartie (limite de 25% du don)	coût réel pour l'entreprise après déduction fiscale (60%) et mobilisation de la contrepartie
15 000 €	3 750€	2 250€
100 000 €	25 000€	15 000€
1 million €	250 000€	150 000€



CONCEVEZ UN MÉCÉNAT SUR MESURE

COMMUNICATION

Associez votre entreprise et ses valeurs à la renommée mondiale et à la dynamique du chantier de restauration de la cathédrale.

Sur demande spécifique, vous pouvez utiliser, libres de droit, les photographies de l'Établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris pour votre communication institutionnelle autour du projet.

AVOIR UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À LA CONNAISSANCE DU CHANTIER

Recevez des ouvrages dédiés au chantier de restauration, conçus en collaboration avec l'Établissement public.

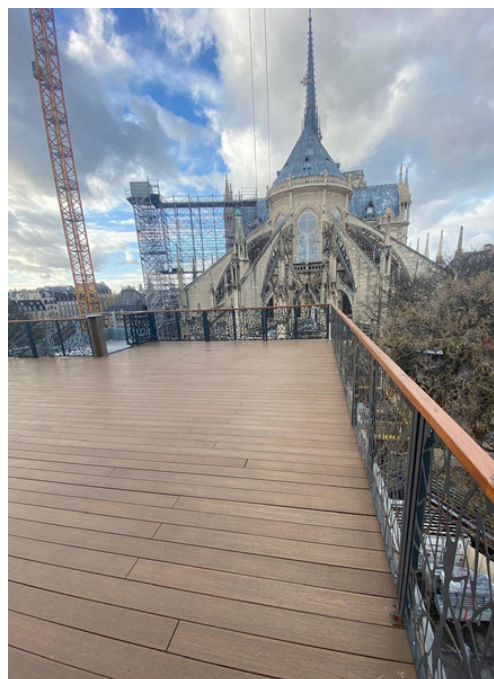
Bénéficiez de présentations du chantier dans la salle réservée aux mécènes au sein de la base vie, ou hors les murs dans les locaux que vous aurez choisis.

UNE IMMERSION EXCLUSIVE AU COEUR DE LA RESTAURATION

Profitez d'accès privilégiés à des espaces dédiés aux mécènes, offrant une vue panoramique extraordinaire au plus près du chevet de la cathédrale, pour vos événements d'entreprise.

Bénéficiez de moments exceptionnels et uniques, conçus sur mesure (visites du chantier, de la cathédrale...).

Contactez-nous pour concevoir votre opération de mécénat sur mesure, en nous écrivant : mecenat@rndp.fr







VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ETRANGÈRE

LE SIÈGE SOCIAL DE VOTRE ENTREPRISE EST SITUÉ DANS UN PAYS MEMBRE DU RÉSEAU GIVING EUROPE

Si votre entreprise est située dans l'un des pays d'Europe partenaire, vous pouvez soutenir la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris tout en bénéficiant des avantages fiscaux prévus par la législation de votre pays, grâce au réseau Giving Europe.

- Faites un don via la page dédiée du réseau Giving Europe en sélectionnant votre pays de résidence dans la liste proposée : [lien d'accès ici](#)
- Si votre pays de résidence n'apparaît pas dans la liste pour toute question concernant la déduction fiscale, contactez directement le référent en allant sur l'annuaire des fondations partenaires : [lien d'accès ici](#)
- ou contactez notre service mécénat : mecenat@rndp.fr

VOTRE ENTREPRISE EST SITUÉE AUX ÉTATS-UNIS

Si votre entreprise est localisée aux États-Unis, et que vous souhaitez contribuer à la reconstruction et à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, vous pouvez rejoindre les Friends of Notre-Dame de Paris. Créée en 2017 et pleinement mobilisée depuis l'incendie du 15 avril 2019, cette organisation a but non lucratif agit en étroite collaboration avec l'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris, afin de soutenir efficacement les travaux de reconstruction. Fidèle à sa mission de préservation de ce chef-d'œuvre majeur de l'architecture gothique, elle rassemble tous les donateurs américains désireux de participer, à leur mesure, à la sauvegarde, à la restauration et à la transmission de Notre-Dame de Paris.

En tant qu'entreprise installée aux États-Unis, votre don peut s'inscrire dans le cadre de la législation fiscale américaine (statut 501(c)(3)), vous permettant de bénéficier des dispositions en vigueur.

[Je découvre les
Friends of Notre-Dame de Paris](#)

